

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 JUIN 2023**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2023\_064**

**AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT**  
**MAISON POUR TOUS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

**Secrétaire :**

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de programmes éducatifs, sociaux et culturels en direction de la population catovienne, notamment des jeunes, la Commune de Chatou entend soutenir la pratique d'activités culturelles et sociales mises en place sur son territoire.

L'Association « MJC-Maison pour Tous » s'est fixée comme objectif de proposer, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle a pour objectif de mettre à disposition de ses adhérents des activités récréatives et éducatives variées, physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques et sociales.

La Ville de Chatou a renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ses conventions de mise à disposition de locaux et d'objectifs et moyens avec l'association et ce pour une durée de 4 ans.

La convention prévoit la mise à disposition, à titre gratuit et précaire, du bâtiment Maison Pour Tous situé 105 rue du Général Leclerc. Dans le cadre de cette convention, l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture à Chatou » a à sa charge l'ensemble des abonnements et des consommations concernant l'eau, l'électricité et le gaz et généralement toutes autres sources de fluides ou d'énergie dont elle acquittera de façon régulière les factures.

Compte tenu du contexte inflationniste actuel et de l'augmentation des tarifs des fluides (électricité, gaz) et consciente de l'impact que cela peut représenter pour la vie de l'association, la commune a décidé de prendre à sa charge le paiement des fluides afin de faire bénéficier l'association de ses tarifs groupés à compter du 14 décembre 2022 pour l'électricité et le 1er janvier 2023 pour le gaz. Il revient à l'association d'assurer le remboursement desdites factures de gaz et d'électricité à la Ville.

Pour l'année 2023, l'association remboursera la Ville à réception des titres de recettes établis par la Ville et correspondants aux factures reçues par la Ville.

Pour les années suivantes, le montant de ses frais sera prélevé sur le montant de la subvention allouée par la Ville à l'association.

Ainsi, il est proposé de conclure avec l'association « MJC-Maison pour Tous » un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du bâtiment Maison Pour Tous situé 105 rue du Général Leclerc.

## **DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022\_146 en date du 15 décembre 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition de locaux à l'Association « MJC-Maison pour Tous »,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 31 mai 2023,

Considérant le contexte inflationniste actuel et les augmentations des tarifs des fluides,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir les activités de l'association « MJC-Maison pour Tous » dans ce contexte en prenant en charge les frais de fluides compte tenu de la possibilité qui lui est offerte de bénéficier de tarifs groupés,

Considérant la nécessité de conclure un avenant 1 à la convention de mise à disposition insérant ce dispositif et imposant à l'association le remboursement de ses frais de fluides à la Ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition du bâtiment Maison Pour Tous situé 105 rue du Général Leclerc conclue entre la commune et l'association « MJC-Maison pour Tous »,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

**A L'UNANIMITÉ,**

Ne participe pas au vote :

Cécile DELAUNAY

Publiée le : 23/06/2023